

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE  
REPRESENTATION DU SPECTACLE  
« PETIT ARBRE »**

N° 2024 - D - 044

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle «Petit Arbre» passé entre l'association Mots Nomades Production située 12 rue Alphonse Baudin à La Rochelle et GrandAngoulême.

**Article 2** – Le contrat prévoit deux représentations du spectacle d'une durée de 40 minutes à la salle des fêtes des Fins Bois à Vindelle, le jeudi 22 février 2024 à 9h30 puis à 11h. Chaque représentation sera suivie d'un moment de partage musical improvisé avec les enfants, d'une durée de 10 minutes environ.

**Article 3** – GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 864,80 € à l'association Mots Nomades Production sur présentation de la facture.

**Article 4** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier municipal de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **- 1 MARS 2024**

Reçu en Préfecture  
Le : **- 1 MARS 2024**  
Affiché ou notifié  
Le :  
**- 1 MARS 2024**

Pour le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY